

## NOUVELLE ENQUETE AsnaV – OpinionWay : Les Français et les tests gratuits par les opticiens

*L'étude réalisée pour l'AsnaV par OpinionWay est destinée à comprendre et analyser la perception des Français sur les tests gratuits des opticiens.*

### Les principaux résultats :

- **Les Français sont partagés concernant la possibilité de réaliser un test de vue gratuit chez un opticien : 51% d'entre eux comptent le faire contre 48 % déclarent l'inverse.**
- Les personnes qui éprouvent un intérêt moindre pour ces tests gratuits privilégient un parcours médical plus traditionnel, en passant par un ophtalmologiste. **La reconnaissance de l'opticien comme membre à part entière de la filière professionnelle de santé visuelle reste un challenge.**
- **Les plus jeunes sont plus sensibles à la réalisation de ce test gratuit chez un opticien.** Alors même qu'ils contrôlent leur vue moins régulièrement, **le test gratuit intéresse davantage les 18 à 24 ans (59 %).** Les autres (41 %) n'ayant pas l'intention de réaliser un test de vue gratuit chez un opticien déclarent qu'ils n'ont pas de problème de vue (45 % contre 18 % en moyenne).
- **Le revenu et le lieu d'habitation sont des facteurs centraux dans la volonté de réaliser un test de vue gratuit.** Les revenus les plus modestes testent moins régulièrement leurs yeux. Et les ménages aux revenus inférieurs à 1 000 € par mois sont plus intéressés par ce test gratuit (57 %).
- **Les personnes aux revenus plus élevés trouvent moins d'intérêt à un test gratuit chez un opticien (50 %).** Préférant, comme les plus âgées, un schéma médical traditionnel, elles souhaitent en priorité prendre rendez-vous avec un ophtalmologiste (76 %).

### Dans le détail :

- Plus de sept Français sur dix déclarent avoir réalisé un test de vue il y a moins de deux ans. Plus globalement, ils sont une très large majorité à s'être déjà fait contrôler la vue (95 %).
- Plus leurs revenus sont élevés, plus les personnes interrogées déclarent avoir réalisé un test de vue au cours des deux dernières années (61 % parmi ceux gagnant moins de 2 000 euros par mois contre 78 % pour ceux gagnant plus).
- Les personnes âgées de 65 ans et plus sont les plus enclines à déclarer avoir réalisé un test de vue il y a moins de 2 ans (86 %), dont un tiers il y a moins de six mois (34 %). Les jeunes sont plus éloignés de ces contrôles : 58 % des Français âgés de moins de 35 ans n'ont pas réalisé de test de vue au cours des deux dernières années.

- **Plus grave**, un jeune sur dix n'a jamais fait contrôler sa vue, une proportion que l'on retrouve également auprès des personnes issues des foyers aux revenus inférieurs à 1 000 euros (**11 %**). Comment alors ne pas s'interroger sur l'efficacité du 100 % Santé auprès des populations les plus concernées ?
- Les habitants des communes de moins de 2 000 habitants ont contrôlé leur vue moins récemment: **32 %** l'ont réalisé il y a plus de 2 ans, contre **23 %** au global.
- Les résultats sont relativement similaires lorsqu'il est question de leurs enfants : **53 %** des parents ont l'intention de le faire contre **46 %**.
- Sur la moitié des Français ayant déclaré ne pas avoir l'intention de réaliser un test de vue gratuit chez un opticien, une majorité souhaite tout d'abord prendre rendez-vous avec un ophtalmologiste ou l'ont déjà pris (**67 %**).
- Plus marginalement, **16 %** considèrent tout simplement ne pas avoir de problème de vue et moins d'un sur dix ne pas faire confiance aux opticiens (**5 %**) ou pensent que cela ne sert à rien (**4 %**).

---

## Méthodologie

Cette étude a été réalisée auprès d'un échantillon de 1 031 personnes, représentatif de la population française âgée de 18 ans et plus, constitué selon la méthode des quotas, au regard des critères de sexe, d'âge, de catégorie socioprofessionnelle, de catégorie d'agglomération et de région de résidence. Les interviews ont été réalisées par questionnaire autoadministré en ligne sur système CAWI (Computer Assisted Web Interview). Les interviews ont été réalisées les 23 et 24 février 2022.

***Toute publication totale ou partielle doit impérativement utiliser  
la mention complète suivante :  
"Sondage OpinionWay pour l'AsnaV"  
et aucune reprise de l'enquête ne pourra être dissociée de cet intitulé.***